

Finistère Carhaix-Plouguer, Allée des Peupliers - 2

Diagnostic archéologique

sous la direction de

Céline Baudoin

Inrap Grand Ouest
mars 2017

Finistère Carhaix-Plouguer, Allée des Peupliers -2

Diagnostic archéologique

sous la direction de

Céline Baudoin

Inrap Grand Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 Cesson-Sévigné

mars 2017

Sommaire

Données administratives, techniques et scientifiques

7	Fiche signalétique
8	Mots-clefs des thesaurus
9	Intervenants
10	Notice scientifique
10	État du site
11	Localisation de l'opération
13	Arrêté de prescription
18	Projet scientifique
21	Arrêté de désignation

Résultats

25	1. Le cadre de l'opération
25	1.1 Circonstances de l'intervention
25	1.2 Contexte géographique et géologique
26	1.3 Contexte archéologique
27	1.4 Méthodologie et problématiques
28	2. Présentation des résultats et conclusion
28	3. Annexes



**I. Données
administratives,
techniques
et scientifiques**

Fiche signalétique

Localisation

Région
Bretagne

Département
Finistère (29)

Commune
Carhaix-Plouguer

Adresse ou lieu-dit
Allée des Peupliers - 2

Codes

code INSEE
29024

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système Lambert 93

x : 1211372,03
y : 7251022,03
z : 110 m NGF

Références cadastrales

Commune
Carhaix-Plouguer

Année
2016

section(s)
AS

parcelle(s)
67, 68

Propriétaire du terrain

Mairie de Carhaix-Plouguer

Statut du terrain au regard des

législations sur le patrimoine et l'environnement

Intégré au zonage archéologique sensible

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription
2016-246

Numéro de l'opération
D116191

Numéro de l'arrêté de désignation du responsable
2017-018

Nature de l'aménagement

Lotissement

Opérateur d'archéologie

Inrap Grand Ouest

Responsable scientifique de l'opération

Céline Baudoin, Inrap

Organisme de rattachement

Inrap Grand Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 Cesson-Sévigné

Dates d'intervention sur le terrain

20 février 2017

Surface diagnostiquée

Emprise prescrite :
1824 m²

Emprise diagnostiquée :
220 m² soit 12%.

Mots-clefs des thesaurus

Chronologie

- Paléolithique**
- Inférieur
 - Moyen
 - Supérieur
 - Mésolithique et Épipaléolithique
- Néolithique**
- Ancien
 - Moyen
 - Récent
- Chalcolithique**
- Protohistoire**
- âge du Bronze**
- Ancien
 - Moyen
 - Récent
- âge du Fer**
- Hallstatt (premier Âge du Fer)
 - La Tène (second Âge du Fer)
- Antiquité romaine (gallo-romain)**
- République romaine
 - Empire romain
 - Haut-Empire (jusqu'en 284)
 - Bas-Empire (de 285 à 476)
- Époque médiévale**
- haut Moyen Âge
 - Moyen Âge
 - bas Moyen Âge
- Temps modernes**
- Époque contemporaine**
- Ère industrielle

Sujets et thèmes

- Édifice public
- Édifice religieux
- Édifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Foyer
- Fosse
- Sépulture
- Grotte
- Abri
- Mégalithe
- Artisanat
- Argile : atelier
- Atelier
- ...

Mobilier

- nb
- Industrie lithique
- Industrie osseuse
- Céramique
- Restes
- Végétaux
- Faune
- Flore
- Objet métallique
- Arme
- Outil
- Parure
- Habillement
- Trésor
- Monnaie
- Verre
- Mosaïque
- Peinture
- Sculpture
- Inscription
- ...

Études annexes

- Géologie
- Datation
- Anthropologie
- Paléontologie
- Zoologie
- Botanique
- Palynologie
- Macrorestes
- An. de céramique
- An. de métaux
- Aca. des données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration
- ...

Intervenants

Intervenants scientifiques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Menez, SRA	Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Jean-Charles Arramond, SRA	Ingénieur d'études	Contrôle scientifique
Michel Baillieu, Inrap	Directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Céline Baudoin, Inrap	Responsable d'opération	Responsable scientifique

Intervenants administratifs

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Menez, SRA	Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Jean-Charles Arramond, SRA	Ingénieur d'études	Contrôle scientifique
Claude Le Potier, Inrap	Directeur interrégional Grand Ouest	Mise en place et suivi de l'opération
Arnaud Dumas, Inrap	Secrétaire général	Mise en place et suivi de l'opération
Michel Baillieu, Inrap	Directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux, Inrap	Délégué du directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Frédéric Champagne, Inrap	Assistant technique Bretagne	Mise en place et suivi de l'opération
Christelle Picault, Inrap	Assistante opérationnelle	Planification des personnels
Marie Nolier, Inrap	Logisticienne	Logistique
Olivier Laurent, Inrap	Gestionnaire de la base	Gestion du matériel

Intervenants techniques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Entreprise Beaussire	Terrassement	Ouverture des tranchées de sondage

Équipe de fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Céline Baudoin, Inrap	Responsable d'opération	Responsable scientifique
Serge Kosseev, Inrap	Technicien d'opération	Travaux de terrain
Frédéric Boumier, Inrap	Topographe	Levés topographiques

Équipe de post-fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Céline Baudoin, Inrap	Responsable d'opération	Rédaction du rapport
Frédéric Boumier, Inrap	Topographe	Réalisation du plan topographique
Stéphane Jean, Inrap	Dessinateur-infographe	DAO / PAO

Notice scientifique

Le diagnostic a été réalisé le 20 février 2017 à l'emplacement d'un projet de lotissement, allée des Peupliers à Carhaix-Plouguer (29).

La surface à sonder était de 1824 m².

L'opération présentait un potentiel archéologique puisqu'elle se situe le long de la voie antique Carhaix-Douarnenez.

Trois tranchées de diagnostic ont été réalisées. Le terrain naturel a pu être observé dans chaque tranchée et ce, à une profondeur moyenne de 40 cm sous le niveau de sol actuel.

Cependant, elles n'ont livré aucune trace d'occupation à caractère archéologique.

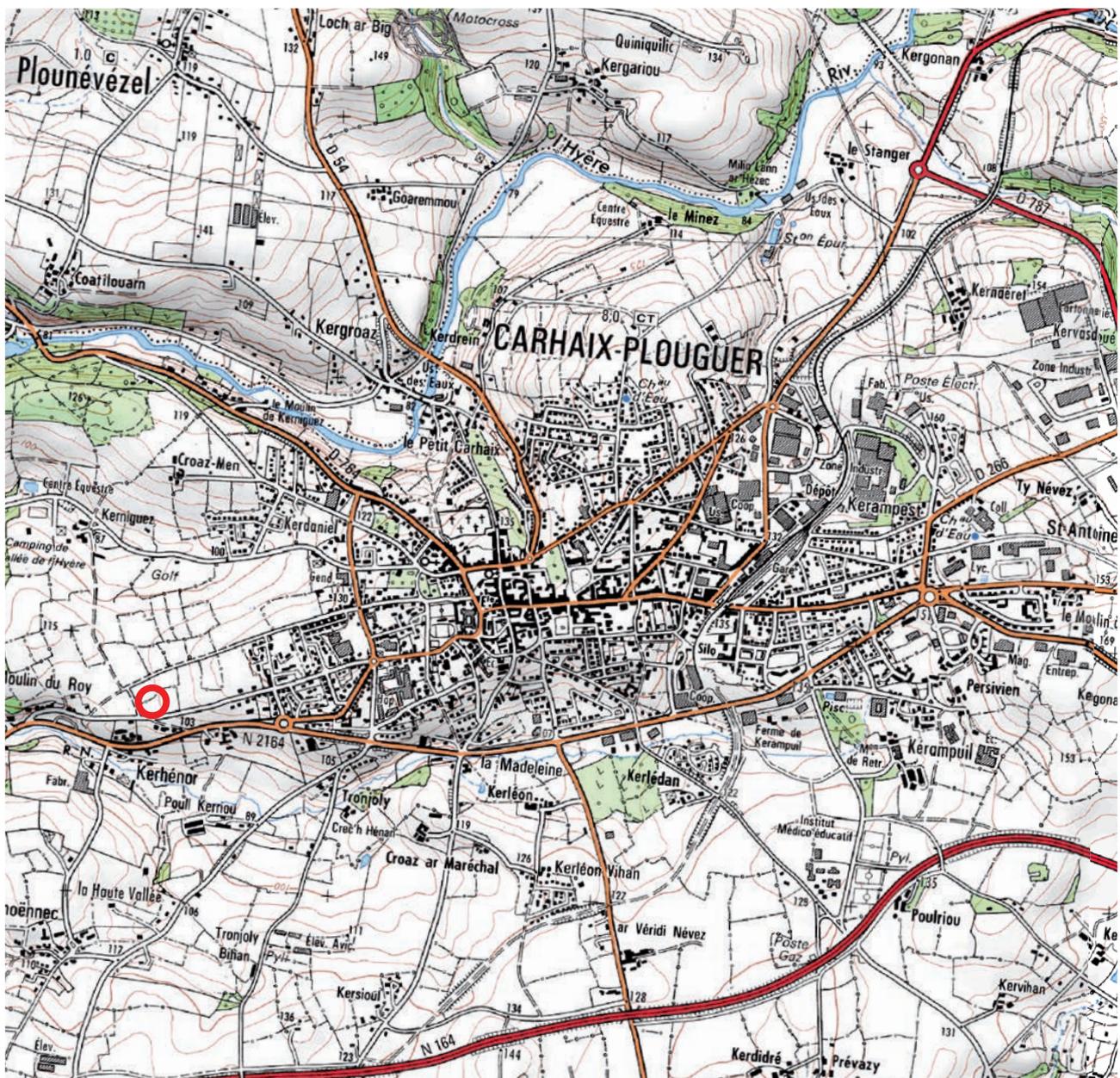
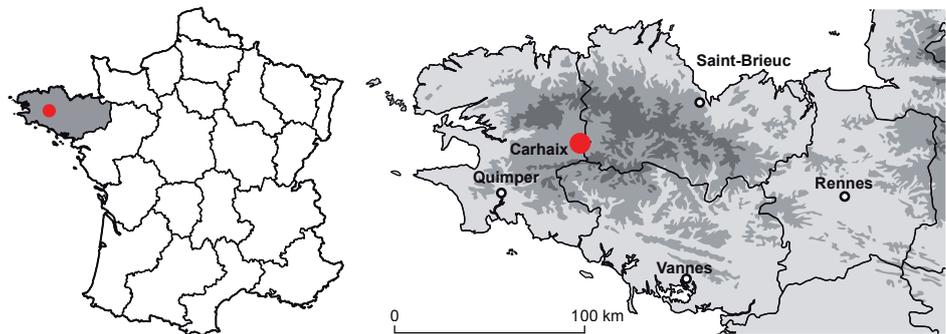
État du site

À l'issue de l'opération, toutes les tranchées ont été rebouchées.

Localisation de l'opération

Bretagne,
Finistère,
Carhaix-Plouguez, Allée des
Peupliers - 2

x : 1211372,03
y : 7251022,03
(Lambert 93)
z : 110 m NGF



 localisation du diagnostic archéologique.

0  1 km

<p>Département : FINISTERE</p> <p>Commune : CARHAIX PLOUGUER</p>	<p>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</p> <p>-----</p> <p>EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL</p> <p>-----</p>	<p>Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : BANT DE CHATEAULIN PLACE DE KERJEAN 29150 29150 CHATEAULIN tél. 0298867900 -fax 0298863228 bant.chateaulinj@dgfip.finances.gouv.fr</p>
<p>Section : AS Feuille : 000 AS 01</p> <p>Échelle d'origine : 1/1000 Échelle d'édition : 1/2000</p> <p>Date d'édition : 24/01/2017 (fuseau horaire de Paris)</p> <p>Coordonnées en projection : RGF93CC48 ©2016 Ministère de l'Économie et des Finances</p>		<p>Cet extrait de plan vous est délivré par :</p> <p>cadastre.gouv.fr</p>



■ emprise du diagnostic.

Arrêté de prescription



PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE

ARRETE n° 2016-246 portant prescription de diagnostic archéologique

le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine,

COURRIEL
01 AOÛT 2016
3911
INFORM

VU le Code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU les décrets n° 2011-573 du 24 mai 2011 et N° 2011-574 du 24 mai 2011 relatifs à la partie réglementaire du code du patrimoine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016 S.G.A.R./DRAC/DSG en date du 17 mai 2016 portant délégation de signature à M. Jean-Loup LECOQ, directeur régional des affaires culturelles de Bretagne,

VU l'arrêté préfectoral n° 2016 S.G.A.R./DRAC/DSG du 23 mai 2016 portant subdélégation de signature,

VU, la saisine par courrier en date du 29 juin 2016 par la ville de Carhaix-Plouguer demandant en vertu des articles R.523-12 et R.523.14 du Code du patrimoine, la réalisation d'un diagnostic archéologique pour un terrain situé à Carhaix-Plouguer, allée des Peupliers (29), reçue le 5 juillet 2016 par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne, Service Régional de l'Archéologie ;

CONSIDERANT que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ; en effet, les parcelles sont mitoyennes à la voie antique Carhaix – Douarnenez, et se situent à moins d'un kilomètre de sépultures et de la domus de l'hôpital entre autres ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRETE

Article 1^{er} : Un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrages ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne
Département : Finistère
Commune : CARHAIX-PLOUGUER
Lieu-dit : Allée des Peupliers 2
Cadastre : section : AS parcelles : 67, 68.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles R. 523-30 à R. 523-38 du Code du patrimoine susvisé.

Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté.

Article 3 : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive retenu le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

L'inventaire de ce mobilier, transmis avec le rapport de diagnostic, sera communiqué par le service régional de l'archéologie, au propriétaire du terrain afin que, le cas échéant, celui-ci puisse faire valoir ses droits. L'exercice de ces droits appartient à la personne physique ou morale propriétaire à la date de début de l'intervention archéologique du terrain visé à l'article 1^{er}.

Article 4 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la mairie de Carhaix-Plouguer, Hôtel de Ville – B.P.258 - 29837 Carhaix-Plouguer, à la Mission archéologique du Conseil départemental du Finistère et au directeur interrégional de l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Rennes, le 25 juillet 2016

pour le Préfet de région,
pour le directeur régional des affaires culturelles
par délégation,

p.o.

B. V.

Yves Menez
Conservateur régional de l'archéologie

destinataires : mairie de Carhaix-Plouguer
INRAP
CD 29

**PREFECTURE DE LA REGION DE BRETAGNE****Prescriptions de diagnostic archéologique
annexées à l'arrêté préfectoral numéro 2016-246****le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine,**

région :	Bretagne		
département :	Finistère		
commune :	CARHAIX-PLOUGUER		
lieu-dit :	Allée des Peupliers 2		
cadastre : section :	AS	parcelles :	67 - 68
propriétaire :	Mairie de Carhaix-Plouguer		
pétitionnaire :	Mairie de Carhaix-Plouguer		

Emprise du diagnostic archéologique : 1.824 m²**Principes méthodologiques :**

Le rapport de diagnostic comportera une version en format pdf destinée à un versement dans la bibliothèque numérique de la D.R.A.C. Bretagne et consultable en ligne, ainsi qu'un plan d'emprise de l'opération de diagnostic figurant les zones ouvertes (sondages, fenêtres, zones éventuellement décapées) et les structures mises au jour, en format shape.

Objectifs :

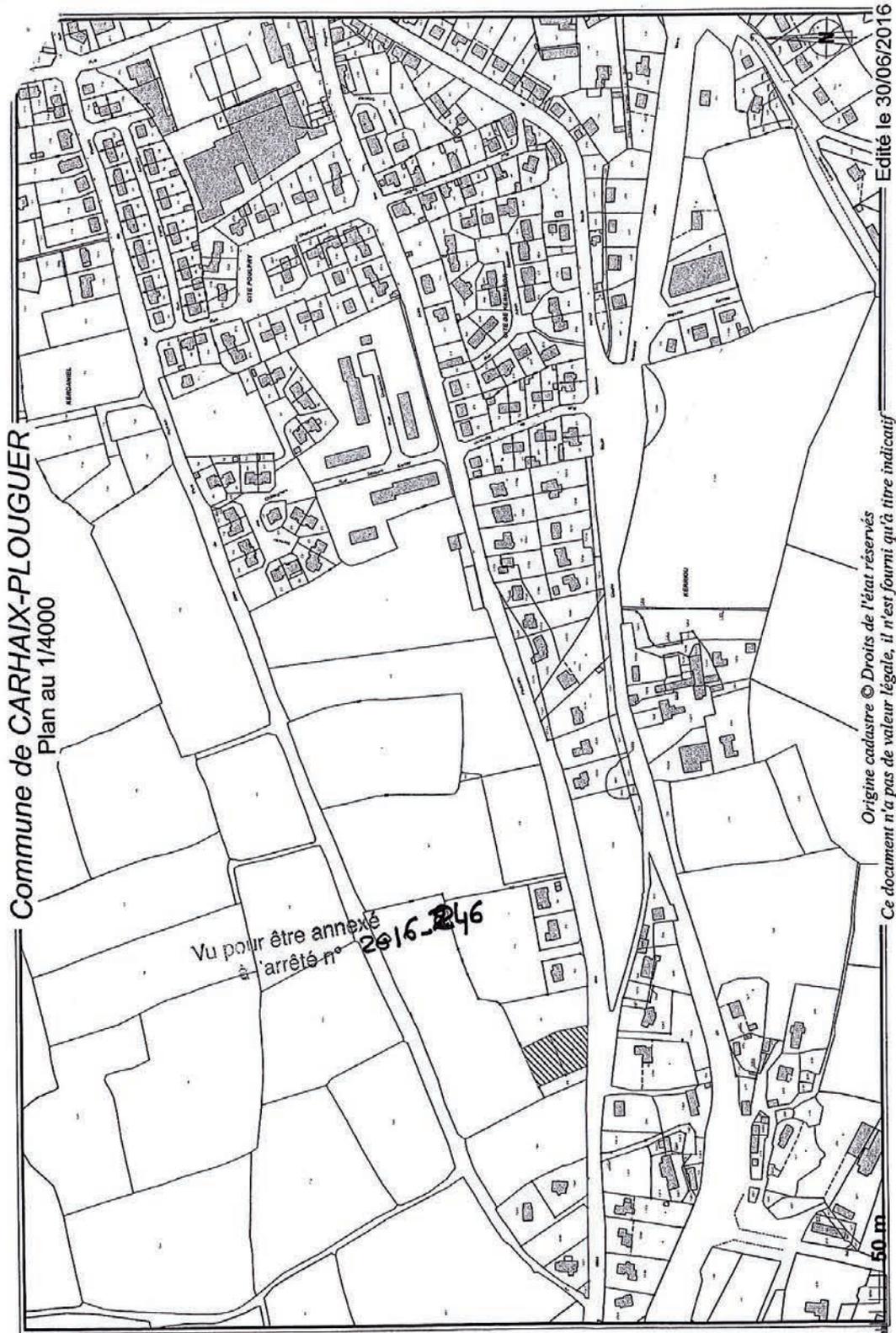
Le diagnostic a pour objectif de mettre en évidence, de dater et de caractériser l'ensemble des vestiges conservés dans l'emprise du projet d'aménagement. Le rapport de diagnostic devra donc s'attacher à apporter tous les éléments (descriptions précises, diagrammes, plans, planches de mobilier, photographies, ...) permettant d'apprécier la nature et l'intérêt des vestiges mis au jour afin que leur préservation ou leur sauvegarde par l'étude puisse être envisagée préalablement à la réalisation des travaux. Une attention particulière devra être portée au niveau d'apparition des vestiges, afin d'évaluer précisément l'impact du projet d'aménagement sur le patrimoine archéologique enfoui.

Fait à Rennes, le 25 juillet 2016

pour le Préfet de région,
pour le directeur régional des affaires culturelles
par délégation,

P.O.

Yves Menez
Conservateur régional de l'archéologie





PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE

Rennes, le 25 juillet 2016

Direction régionale
des affaires culturelles
de Bretagne

Service régional
de l'archéologie

Affaire suivie par
Jean-Charles ARRAMOND
Poste : 02 99 84.59.00
jean-charles.aramond@culture.fr

Le directeur régional des affaires culturelles

à

Monsieur le Directeur interrégional
INRAP Grand-Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 CESSON SEVIGNE cedex

COURRIER REÇU LE
30/07/2016
10 1 ADIT 2016
INRAP

Objet : prescription de diagnostic archéologique
à Carhaix-Plouguer (29)
Ref : arrêté n° 2016-246
PJ : copie arrêté

J'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté ci-joint, portant prescription de diagnostic archéologique. Ce texte est établi conformément à la loi 2001-44 du 17 janvier 2001 modifiée, relative à l'archéologie préventive et au décret 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive.

Je vous informe que j'ai également notifié ces arrêtés au Conseil Général du Finistère afin que cette collectivité puisse m'indiquer si elle souhaite faire réaliser ce diagnostic par son service archéologique agréé. Je ne manquerais pas de vous tenir informé de cette décision dès réception.

En tout état de cause, dans un délai d'un mois, le diagnostic sera effectué par vos services.

Les coordonnées des maîtres d'ouvrages de l'opération sont :

Monsieur le maire
BP 258
29837 Carhaix-Plouguer cedex.

pour le Préfet de région,
pour le directeur régional des affaires culturelles
par délégation,

P.O.

G.V.

Yves Menez
Conservateur régional de l'archéologie

Projet scientifique d'intervention

Le Directeur-adjoint scientifique et technique

Réf : MB/TA/2016/2120

Affaire suivie par :
Michel-Alain Baillieu
Directeur-adjoint scientifique et technique

Tél. : 02 23 36 00 40
Fax : 02 23 36 00 50
Mail : michel-alain.baillieu@inrap.fr

LRAR n°

Objet : projet de diagnostic de l'opération dénommée
«CARHAIX-PLOUGUER (29), ALLEE DES PEUPLIERS
2 »

Opération : D116191 – Arrêté n° 2016-246

Monsieur le préfet de la région Bretagne
Direction régionale des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie
A l'attention du Conservateur régional de
l'Archéologie
Avenue du Professeur Charles Foulon
35700 Rennes

Cesson-Sevigné, le 28/10/16

Conformément à l'article R. 523-30 du code du patrimoine, je vous transmets en recommandé avec demande d'accusé de réception le projet de diagnostic rédigé par l'Institut national de recherches archéologiques préventives, indiquant les modalités de la mise en œuvre de votre prescription notifiée le 1 août 2016 portant sur le diagnostic dénommé « CARHAIX-PLOUGUER (29), ALLEE DES PEUPLIERS 2 » sur la commune de Carhaix-Plouguer dont la réalisation a été attribuée à l'Inrap selon notification du 9 août 2016.

Mes services (Monsieur Michel-Alain Baillieu tél 02 23 36 00 40) sont à votre disposition pour tous renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin pour étudier ce dossier.

Michel BAILLIEU



P.J. : projet de diagnostic

Diagnostic archéologique D116191
CARHAIX-PLOUGUER (29), ALLEE DES PEUPLIERS 2

Projet scientifique d'intervention

1.- Identification administrative de l'opération

Région	Bretagne	Département	Finistère
Commune	Carhaix-Plouguer		
Lieu-dit	ALLEE DES PEUPLIERS 2		
Cadastre	Carhaix-Plouguer : AS 67, 68		

Prescription	N° Arrêté	Réception	Surface	Attribution	Envoi projet
Initiale	2016-246	01-08-2016	1824 m ²	09/08/2016	28/10/16
Modification					

Contexte actuel	Urbain	Contexte particulier	
Nature archéologique	Stratifié		

2.- Problématique scientifique

Conformément à l'arrêté de prescription n°2016-246, l'objet du diagnostic consiste à reconnaître l'existence et l'état de conservation des vestiges archéologiques. Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant l'élaboration d'un éventuel projet de fouille préventive.

- **Responsable d'opération pressenti :**

A définir ultérieurement

3.- Contraintes techniques

Les contraintes techniques seront déterminées ultérieurement après contact avec l'aménageur.

4.- Méthodes et techniques envisagées

Le diagnostic consistera dans la réalisation de tranchées de sondage régulièrement réparties sur l'ensemble du projet. La surface sondée devra couvrir au moins 7% de l'emprise affectée par les travaux. Des fenêtres de décapage plus larges pourront être implantées afin d'évaluer plus finement l'état de conservation des vestiges. Un nettoyage manuel et le cas échéant, une fouille par échantillonnage seront réalisés sur les vestiges les plus significatifs du site afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entités archéologiques.

5.- Volume des moyens prévus

- **Tranche Ferme**

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	2 jours	1 jour
Technicien	1 jour	

Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Tracto-pelle	1 jour	1 jour

- **Tranche Provisionnelle**

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	3 jours	3 jours
Technicien	3 jours	1 jour
Dessinateur		3 jours
Spécialiste (Céramologue)		4 jours
Topographe	1 jour	1 jour

Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Tracto-pelle	1 jour	1 jour

6.- Durée de réalisation et calendrier prévisionnel

Terrain	Etude	Calendrier prévu pour la phase terrain
4 jours	4 jours	A définir ultérieurement

7.- Observations complémentaires

Le Directeur-adjoint Scientifique et Technique

Nom du DAST

Michel-Alain Baillieu



Arrêté de désignation



COURRIER REÇU LE
404
23 JAN. 2017
INRAP 60

PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE

Arrêté n° 2017-018
portant désignation du responsable scientifique
de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2016-246

le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine,

VU le code du patrimoine, notamment son livre V - articles R 522-1 et R 523-22;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016 S.G.A.R./DRAC/DSG en date du 17 octobre 2016 portant délégation de signature à M. Michel ROUSSEL, directeur régional des affaires culturelles de Bretagne,

VU l'arrêté préfectoral n° 2016 S.G.A.R./DRAC/DSG du 2 novembre 2016 portant subdélégation de signature,

VU l'arrêté n° 2016-246 du 25 juillet 2016 portant prescription d'un diagnostic archéologique à réaliser à Carhaix-Plouguer, allée des peupliers -2 (29) ;

CONSIDERANT que le responsable d'opération n'a pas été désigné par l'arrêté susvisé ;

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Céline BAUDOIN - Institut national de recherches archéologiques préventives - est désigné(e) responsable scientifique du diagnostic prescrit(e) par l'arrêté n° 2016-246 susvisé.

Article 2 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au directeur de l'INRAP et à la mairie de Carhaix-Plouguer.

Fait à Rennes, le 9 janvier 2017

pour le Préfet de région,
pour le directeur régional des affaires culturelles
par délégation,

Yves Menez
Conservateur régional de l'archéologie

destinataires : INRAP

copie à : **C. Baudoin**
mairie de Carhaix-Plouguer

II. Résultats

1. Le cadre de l'opération

1.1 Circonstances de l'intervention

Suite à la demande volontaire de diagnostic émise par la ville de Carhaix-Plouguer, propriétaire du terrain situé allée des peupliers à Carhaix-Plouguer (29), le Service Régional de l'Archéologie a saisi l'Inrap afin de réaliser un diagnostic archéologique sur les parcelles concernées. Les parcelles AS 67 et 68 du cadastre actuel représentent une surface de 1824m² (Fig.1).



Fig. 1 Localisation de l'intervention.

© Stéphane Jean

1.2 Contexte géographique et géologique

Le projet est localisé sur la partie ouest du plateau carhaisien dont l'altitude moyenne se situe à 116m NGF. Le sous-sol est caractérisé par des formations carbonifères de schiste dit de Châteaulin.

Sur la parcelle, le substrat, atteint sous 40cm du sol actuel, correspond soit à des veines de roches de schiste soit à une altérite de schiste ocre-jaune (Fig.2).



Fig. 2 Tranchée 2. © Céline Baudoin

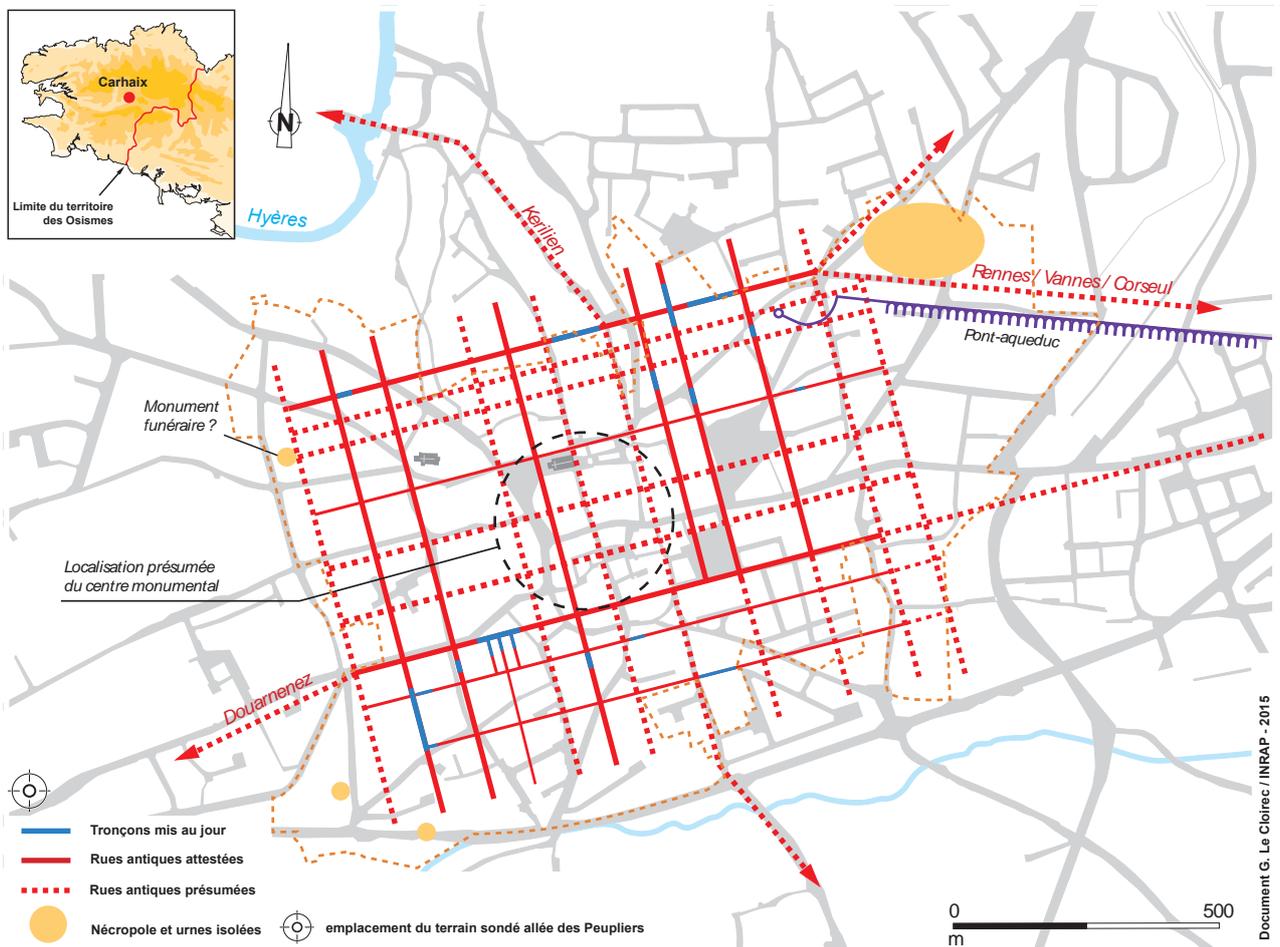
1.3 Contexte archéologique (Fig.3)

L'opération se situe dans une zone de la cité antique de Carhaix-Plouguer, présentant un potentiel archéologique.

En effet, le tracé de la voie antique reliant Carhaix-Plouguer à Douarnenez est en périphérie immédiate.

Fig. 3 Localisation du site dans la ville antique.

© Gaétan Le Cloirec



1.4 Méthodologie et problématiques

L'opération s'est déroulée sur la journée du 20 février 2017 et a mobilisé deux agents de l'Inrap ainsi qu'un topographe. Les sondages ont été réalisés grâce à une midi-pelle de 15 tonnes équipée d'un godet lisse de 2 m de large. Trois tranchées ont pu être réalisées (Fig.4).



Fig. 4 Vue générale des tranchées.

© Céline Baudoin

2. Présentation des résultats et conclusion

Aucune structure archéologique n'a pu être observée.
Aucun indice céramique n'est apparu dans les niveaux de terre végétale.

À l'issue de ce diagnostic, il apparaît que les parcelles concernées par le projet n'offrent pas d'indice d'occupation à caractère archéologique.

3. Annexes

N° de photo	N° Tranchée	Description	Auteur
2497	2	vue générale de la tranchée 2	C. Baudoin
2496	1,2,3	vue générale des tranchées	C. Baudoin

Inventaire des clichés photographiques



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère de la Culture
et de la Communication
ministère de
l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

Chronologie

—

Finistère , Carhaix-Plouguer, Allée des Peupliers - 2

Sujets et thèmes

—

Le diagnostic a été réalisé le 20 février 2017 à l'emplacement d'un projet de lotissement, allée des Peupliers à Carhaix-Plouguer (29).

La surface à sonder était de 1824 m².

Mobilier

—

L'opération présentait un potentiel archéologique puisqu'elle se situe le long de la voie antique Carhaix-Douarnenez.

Trois tranchées de diagnostic ont été réalisées. Le terrain naturel a pu être observé dans chaque tranchée et ce, à une profondeur moyenne de 40 cm sous le niveau de sol actuel.

Cependant, elles n'ont livré aucune trace d'occupation à caractère archéologique.

Inrap Grand Ouest

37 rue du Bignon

CS 67737

35577 Cesson-Sévigné

Tél. 02 23 36 00 40

www.inrap.fr